



**Conseil Communautaire du 9 avril 2010  
Projet de Délibération n°19**

Date de la convocation :  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents :  
Excusés :

Rapporteur : M.FOURCADE

**Objet : Augmentation des tarifs sur les aires d'accueil des gens du voyage**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1999 modifié portant transformation de la Communauté de Communes de l'Agglomération Tarbaise en communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.  
Vu la délibération du 17 novembre 2008 approuvant la modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage  
Vu l'approbation de la Commission des gens du voyage du 16 mars 2010

**EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis 2002, les tarifs des fluides et droit de place des aires d'accueil n'avaient pas été actualisés.

Après étude des coûts de revient et afin de réactualiser nos tarifs, il est proposé une augmentation à compter du 15 avril 2010.

**Tarifs actuels :**

Electricité : 0,15 cts kWh  
Eau : 1,83 cts m<sup>3</sup>  
Forfait journalier : 1,00 €  
Cauton : 100 €

**Nouveaux tarifs :**

Electricité : 0,18 cts kWh  
Eau : 3,08 cts m<sup>3</sup>  
Forfait journalier : 1,10 €  
Cauton : 150 €

Ces tarifs sont susceptibles de faire l'objet d'une actualisation afin de prendre en compte l'évolution des prix et charges liés au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,